



Transcription d'acte de mariage

Par **the10covery**, le **20/05/2008** à **12:30**

bonjour j'aimerais savoir si après célébration de mariage mixte avec une française et un algérien, à la mairie d'une ville algérienne et obtention de copie de l'acte,...et tous les documents demandés en cas de transcription, la demande de cette dernière pourrait se faire directement sans passer par le consulat de France en Algérie si ma femme le ferait à partir de son lieu de résidence en France, merci de votre attention.

Par **mymisouris**, le **22/07/2008** à **10:59**

bonjour. pour répondre à ta question il est effectivement possible de faire la demande de transcription d'acte de mariage célébré en Algérie directement depuis la France. il suffit au conjoint français de l'envoyer au ministère des affaires étrangères à Nantes. Puisqu'en fait lorsque tu le déposes au consulat de France en Algérie, ils l'envoient à Nantes. tu trouveras l'adresse sur internet c'est l'état civil. bon courage